

📁 DOSSIER DE PRESSE

Signature du contrat

*CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL
du TARN*

Signature du

PARTENARIAT CCI / TRIFYL

pour la mise en oeuvre du CCRt du Tarn



Mercredi 30 septembre 2026

LE CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial est un dispositif mis en place par l'ADEME pour accélérer le développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération sur les territoires.

Pendant 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2026, Trifyl assure un rôle d'accompagnateur territorial sur l'ensemble du département du Tarn. Les projets de chauffage au bois et réseau de chaleur sont appuyés par Trifyl quand les projets de géothermie et solaire thermique sont étudiés par la CCI du Tarn, partenaire de Trifyl.

Le Syndicat assure également la gestion des subventions du Fonds Chaleur opéré par l'ADEME. À la suite des Commissions d'attribution organisées avec l'ADEME, Trifyl se charge de verser les aides d'Etat attribuées à chaque projet.

L'objectif est de faciliter l'émergence de nouvelles installations permettant de produire de la chaleur et du froid à partir de ressources renouvelables locales.

Contrat de
4 ANS

LES ENJEUX

- **Accélérer la transition énergétique dans le Tarn**
Le premier enjeu est de développer des productions locales de chaleur et de froid renouvelable à partir du bois-énergie, du solaire thermique, de la géothermie ou de la chaleur de récupération afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- **Maîtrise des dépenses énergétiques**
Le développement de systèmes de chauffage et de froid renouvelables permettent de limiter l'exposition aux fluctuations des énergies fossiles
- **Accompagner les porteurs de projet en proximité**
L'un des enjeux majeurs du contrat est de rapprocher le Fonds Chaleur des porteurs de projets. Beaucoup de collectivités, d'entreprises ou d'établissements ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire pour identifier les aides, constituer les dossiers ou piloter les études.

Le CCRt apporte un accompagnement de proximité et ouvre l'accès à des projets parfois trop modestes pour solliciter directement le Fonds Chaleur.
- **Valoriser les ressources du territoire**
Le CCRt favorise l'utilisation de ressources déjà présentes localement :
 - bois issu des forêts et haies du territoire
 - chaleur de récupération d'activités économiques
 - énergie géothermique
 - rayonnement solaire

À travers ce CCRt, la production d'énergie crée de la valeur localement.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le contrat s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire disposant d'un projet de chaleur renouvelable ou de récupération :

- **Les acteurs publics (hors services de l'État):**
collectivités, syndicats, établissements publics, bailleurs sociaux...
- **Les acteurs associatifs :**
EHPAD, enseignement privé...
- **Les acteurs économiques :**
entreprises, commerces, agriculteurs

Le périmètre couvert par le CCRT de Trifyl concerne exclusivement et intégralement le **département du Tarn**.

**Les particuliers
ne sont pas
concernés par
le CCRT.**

QUELS TYPES DE PROJETS ?

Aucune puissance ou production minimale n'est requise pour obtenir les aides du CCRT. Néanmoins des critères administratifs et techniques doivent être respectés (certification RGE, compteur, rendement...).

Le dispositif concerne les projets permettant de produire de la chaleur à partir d'énergies renouvelables ou de récupération :



Réseau de chaleur et/ou de froid

Exemple :

- Chauffer ou rafraîchir plusieurs bâtiments à proximité avec une source d'énergie locale



Solaire thermique

Exemples :

- Production d'eau chaude sanitaire
- Production de chauffage solaire
- Process nécessitant de l'eau chaude



Biomasse

Exemples :

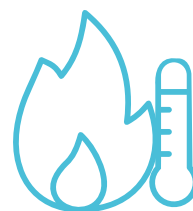
- Chaudière à granulés bois
- Chaufferie bois-énergie...



Géothermie

Exemple :

- Sondes géothermiques verticales



Chaleur fatale

Exemple :

- Une source de chaleur perdue à proximité des bâtiments ou process

LE PARTENARIAT ENTRE LA CCI DU TARN ET TRIFYL

Afin d'apporter aux porteurs de projets les compétences les plus adaptées à chaque technologie, Trifyl et la CCI du Tarn ont choisi de mutualiser leurs savoir-faire.

Les projets de biomasse et de réseaux de chaleur seront accompagnés par Trifyl, tandis que la CCI du Tarn mettra son expertise au service des projets de géothermie, de solaire thermique et de récupération de chaleur fatale.

Cette organisation permet de renforcer l'ingénierie disponible sur le territoire tout en conservant une gouvernance unique du dispositif. Porteur du Contrat Chaleur Renouvelable territorial, Trifyl reste l'interlocuteur privilégié de l'ADEME et assure l'instruction des demandes de financement en partenariat avec la CCI TARN ainsi que la gestion des aides accordées dans le cadre du Fonds Chaleur.

LES CHIFFRES CLÉS

12 GWh
d'énergie
renouvelable
thermique

+ de
20 projets
financés

équivalent des besoins
de chauffage annuels de
près de 1300
logements



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Labessière Candeil, le 30 septembre 2026

« Le Tarn se dote d'un nouvel outil pour accélérer la production de chaleur renouvelable »

Acteurs publics, entreprises ou associations pourront désormais bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour développer leurs projets de production de chaleur et de froid renouvelable. Trifyl, l'ADEME Occitanie et l'État ont officialisé ce mercredi 30 septembre le lancement du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt), un dispositif qui vise à accélérer la transition énergétique dans le Tarn.

Réunis au siège de Trifyl à Labessière-Candeil, Vincent Ferrier, secrétaire général de la préfecture du Tarn, Céline Vachey, directrice régionale de l'ADEME Occitanie, Daniel Vialelle, président de Trifyl, et Jean-François Fortin, vice-président de la CCI du Tarn, ont officialisé le lancement du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) et le partenariat conclu entre Trifyl et la CCI du Tarn pour accompagner le développement des énergies renouvelables thermiques sur le département.

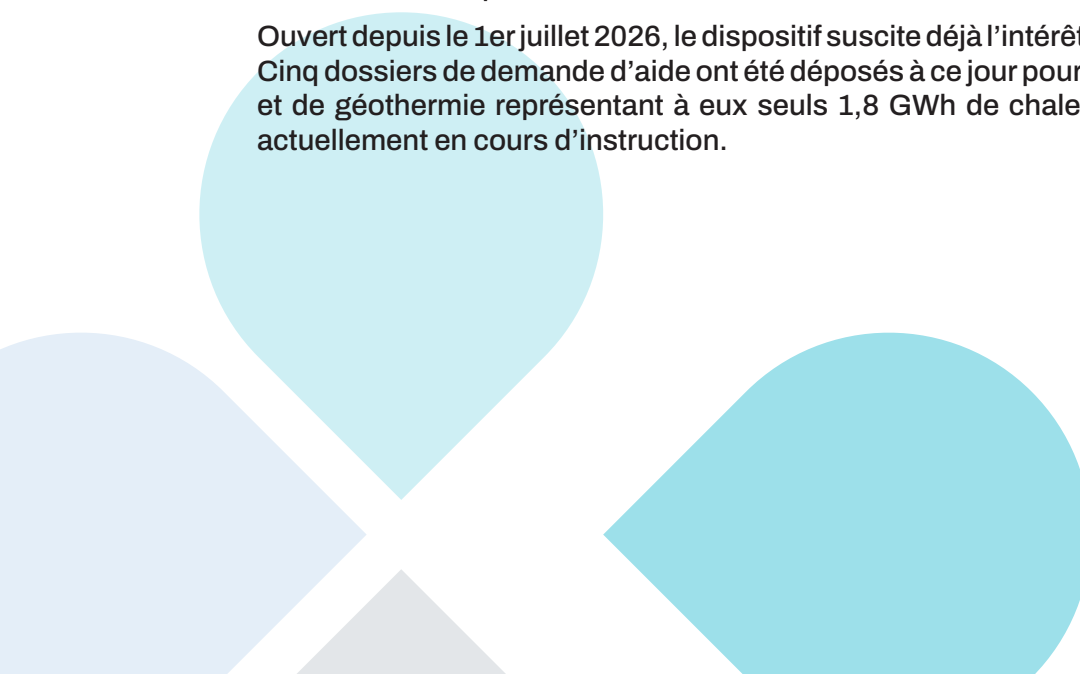
Conclu pour une durée de quatre ans, l'ADEME confie à Trifyl l'animation du dispositif du CCRt à l'échelle du département. Le syndicat sera chargé d'accompagner les porteurs de projet et de mobiliser les aides d'Etat du Fonds Chaleur opérées par l'ADEME. L'objectif est de favoriser l'émergence de nouvelles installations produisant de la chaleur ou du froid à partir d'énergies renouvelables ou de récupération : bois-énergie, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale ou encore réseaux de chaleur.

Un accompagnement de proximité

Avec le CCRt, les acteurs du territoire disposent désormais d'interlocuteurs de proximité pour les accompagner dans leurs démarches. Collectivités, entreprises, exploitations agricoles, bailleurs sociaux, associations et établissements publics pourront bénéficier d'un appui technique tout au long de leur projet.

Particularité du dispositif : aucune puissance minimale n'est exigée pour solliciter les aides, permettant ainsi à des opérations de toutes tailles d'accéder plus facilement aux financements disponibles.

Ouvert depuis le 1er juillet 2026, le dispositif suscite déjà l'intérêt des acteurs du territoire. Cinq dossiers de demande d'aide ont été déposés à ce jour pour des projets de biomasse et de géothermie représentant à eux seuls 1,8 GWh de chaleur renouvelable. Ils sont actuellement en cours d'instruction.



Réduire la dépendance aux énergies fossiles

Dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie, produire localement sa chaleur a de nombreux avantages. Les bénéficiaires du CCRT réduiront le recours aux énergies fossiles et donc leurs émissions de gaz à effet de serre, valoriseront les ressources du territoire et maîtriseront davantage leurs dépenses énergétiques.

À travers ce contrat, Trifyl et l'ADEME visent le financement de plus de vingt projets sur quatre ans dans le Tarn. À terme, ces installations devraient permettre la production de 12 GWh de chaleur renouvelable issue notamment de la biomasse, de la géothermie ou du solaire thermique, soit l'équivalent des besoins annuels de chauffage de près de 1 300 logements.

Trifyl et la CCI du Tarn unissent leurs compétences

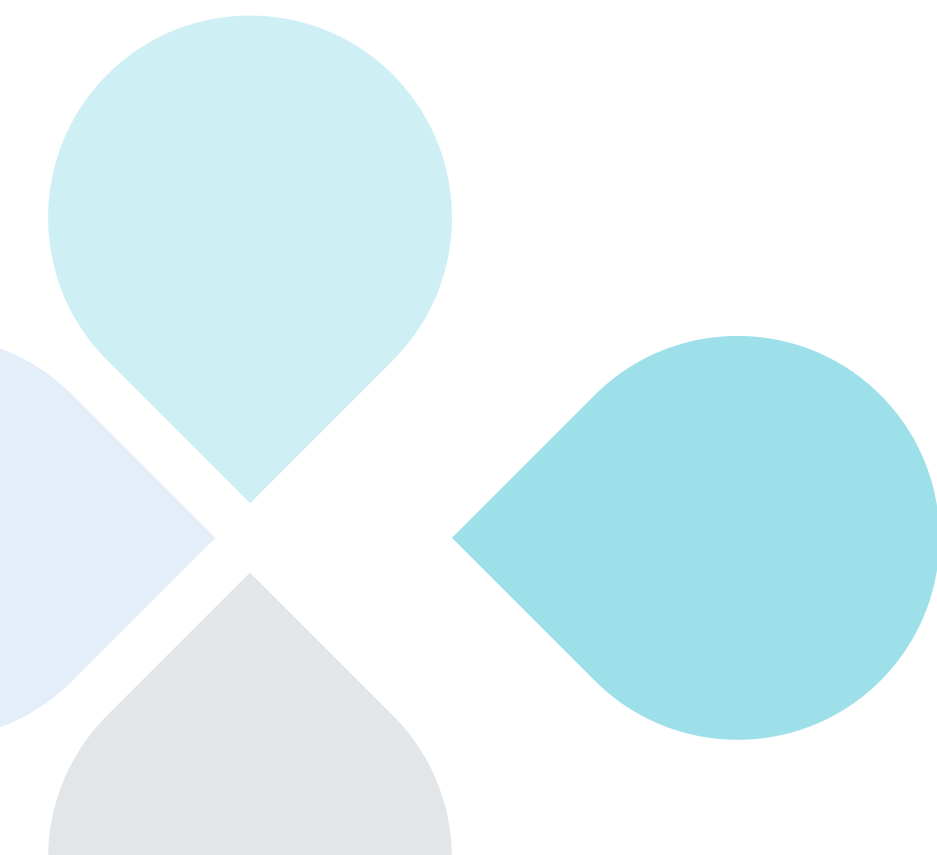
Cette dynamique territoriale s'appuie également sur un partenariat conclu le même jour entre Trifyl et la Chambre de commerce et d'industrie du Tarn.

Les projets de biomasse et de réseaux de chaleur seront accompagnés par le Syndicat de traitement des déchets et la CCI du Tarn assurera le suivi des projets de solaire thermique, géothermie et de chaleur fatale.

Les deux structures coordonneront leurs actions d'information et d'accompagnement auprès des porteurs de projet selon le type d'énergie. Trifyl conservera la responsabilité de l'instruction et de la gestion des aides du Fonds Chaleur opérées par l'ADEME.

Pour plus d'information : trifyl.fr/contrat-chaleur-renouvelable-territorial-ccrt
ccrt@trifyl.fr | 05 63 81 23 85 ou 05 63 81 23 66

Contact presse : Catherine MADAULE
06 31 44 33 64 / catherine.madaule@trifyl.fr





Céline VACHEY, Directrice régionale ADEME Occitanie

«La dynamique enclenchée dans le Tarn en matière de développement des énergies renouvelables thermiques n'est plus à démontrer, avec un nombre significatif d'installations en fonctionnement. La mise en place d'un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT), le premier pour ce département, vient renforcer un dispositif régional composé de 13 CCRT. Après plus de 15 ans d'animation sur la chaleur renouvelable menées avec succès et efficacité sur le territoire, l'ADEME accorde toute sa confiance à TRIFYL pour la mise en œuvre de ce programme.»



Daniel VIALELLE, Président du Syndicat Mixte Trifyl

« Déjà engagé dans la valorisation énergétique des déchets et la production d'énergies renouvelables, Trifyl élargit aujourd'hui son action au service de la transition énergétique du Tarn. Avec ce contrat conclu l'ADEME, Trifyl s'engage vers plus de proximité pour faciliter l'accès aux aides et accompagner concrètement les élus, les entreprises et l'ensemble des acteurs locaux dans leurs projets. Derrière cette signature, l'enjeu est simple : produire davantage d'énergie renouvelable locale, réduire notre dépendance aux énergies fossiles et créer de la valeur pour le Tarn. »



Michel BOSSI, Président de la CCI du Tarn

« La transition énergétique est un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs de notre territoire, entreprises comme acteurs publics. Depuis 2021, avec Trifyl, nous avons fait le choix d'unir nos compétences et notre connaissance du terrain pour être au plus près des porteurs de projets. Ensemble, nous pouvons informer, sensibiliser, identifier les projets potentiels et surtout accompagner leur concrétisation. Ce Contrat de Chaleur renouvelable territorial nous donne aujourd'hui les moyens d'amplifier cette dynamique et d'accélérer le développement de solutions énergétiques durables dans le Tarn. »

TRIFYL

Route de Sieurac
81300 Labessière-Candeil
Tél : 05 63 81 23 00

www.trifyl.fr

The bottom of the page features a solid blue background with several large, overlapping, semi-transparent circular and teardrop-shaped elements in various shades of blue, creating a modern, abstract design.